

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018.

L'an deux mil dix-huit, le dix Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pompain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Christiane BAILLY, Maire.

Date de convocation le 4 Décembre 2018. La séance est ouverte à 20 heures 15.

Secrétaire de séance : Monsieur Ousmane SISSOKO

Présents : Madame Christiane BAILLY, Monsieur Ousmane SISSOKO, Madame Karine GUILLOT, Monsieur Jean-Marie VIVIER, Monsieur Dominique GOURDIEN, Madame Stéphanie GRIMAULT, Monsieur Guy LETANG, Monsieur Régis VEILLAT, Madame Mireille BICHON, Madame Monique JODEAU, Madame Sandrine POMMIER.

Excusé/Absent : Monsieur Patrick SAUVAGET

Pouvoir :

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 15 Novembre 2018.
- 2- Présentation du projet d'aménagement environnemental.
- 3- Délibération portant sur l'achat de l'immeuble cadastré AH 177.
- 4- Délibération portant sur l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.
- 5- Délibération portant sur la réfection du locatif 15 rue des écoles.
- 6- Délibération portant sur le devis de l'expertise de la qualité de l'air.
- 7- Délibération portant sur le devis de contrôle de la légionellose.
- 8- Délibération portant sur le contrat d'Assurances des Risques Statutaires.
- 9- Délibération portant sur la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019.
- 10- Délibération portant sur les tarifs : cantine, garderie, cimetière, location salle des fêtes.
- 11- Délibération de principe pour l'adoption d'une subvention pour la demande de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize.
- 12- Point voirie.
- 13- Point informatique école.
- 14- Point bibliothèque.
- 15- Questions diverses.

1- Approbation des procès-verbaux du 15 Novembre 2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal du 15 Novembre 2018.

2- Présentation du projet d'aménagement environnemental.

Madame le Maire a restitué le travail effectué par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.) L'objet de cette étude concerne l'aménagement de la place de l'église, de l'espérance et promenade et d'équipements collectifs supplémentaires. La réalisation du projet n'est pas prévue d'ici la fin de la mandature (2014-2020). La volonté des élus étant de posséder des éléments de décision en 2019 afin de lancer une mission d'études pré opérationnelles d'aménagement. Cela permettra de hiérarchiser, affiner le projet, l'estimer et obtenir des éléments dessinés (type esquisse)

3- Délibération portant sur l'achat de l'immeuble cadastré AH 177.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jaulin a refusé d'acquérir le local commercial, cadastré AH 177, 9 rue Désiré Méchain à Saint-Pompain, proposé par la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la collectivité se porte acquéreuse du local commercial cadastré AH 177 au prix de 36 621,01 € hors frais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire.
- Mandate Madame le Maire pour faire une proposition à la Communauté de Communes Val de Gâtine de 36 621,01 €, hors frais.
- Mandate Madame le Maire pour effectuer toute démarche, et signer tout document pour la réalisation de l'achat de ce bien immobilier.
- Cette dépense sera inscrite sur le budget 2019.

4- Délibération portant sur l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.

Monsieur Jean-Marie Vivier, 3^{ème} adjoint, présente la proposition de la commission bâtiments pour l'aménagement du sous-sol de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission bâtiments.
- Demande à la commission de déterminer les travaux réalisables en régie.

5- Délibération portant sur la réfection du locatif 15 rue des écoles.

Monsieur Jean-Marie Vivier, 3^{ème} adjoint, présente la proposition de la commission bâtiments pour la rénovation du logement 15 rue des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission.
- Demande à la commission de déterminer les travaux réalisables en régie.

6- Délibération portant sur le devis de l'expertise de la qualité de l'air.

Madame le Maire rappelle l'obligation des communes, depuis le 1^{er} Janvier 2018, de contrôler la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectif, notamment dans les écoles maternelles et primaires

Monsieur Jean-Marie VIVIER présente les devis concernant le contrôle de la qualité de l'air pour le groupe scolaire Pierre Autize.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis du bureau de contrôle ACS, domicilié à Broussais (56000), pour un montant de 1 650 € hors taxes (mille six cent cinquante euros hors taxes).
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis.
- D'inscrire cette dépense au budget 2019.

7- Délibération portant sur le devis de contrôle de la légionellose.

Monsieur Jean-Marie VIVIER présente le devis du bureau de contrôle ACS, domicilié à Broussais (56000) concernant le contrôle de la légionellose pour le groupe scolaire Pierre Autize, la salle des fêtes, la cantine et le stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter le devis pour un montant de 560 € H.T. (cinq cent soixante euros hors taxes)
- De mandater Madame le Maire pour signer le devis

8- Délibération portant sur le contrat d'Assurances des Risques Statutaires

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de Saint-Pompain de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 Décembre 2019 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectué par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Que le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou de ne pas confirmer son adhésion au contrat.

9- Délibération portant sur la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019.

Madame le Maire présente la proposition de Convention adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols pour l'année 2019 entre la Communauté de Communes Val de Gâtine et la Collectivité de Saint-Pompain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Que la Collectivité assure l'instruction des certificats d'urbanisme inscrits à l'article L.410-1-a du code de l'urbanisme
- Que la Communauté de Communes Val de Gâtine assure l'instruction :
 - o Des certificats d'urbanisme article L.410-1-b du code de l'urbanisme.
 - o Déclarations préalables.
 - o Permis de construire.
 - o Permis de démolir.
 - o Permis d'aménager.

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer la convention.

10- Délibération portant sur les tarifs : cantine, garderie, cimetière, location salle des fêtes.

Madame le Maire propose d'attendre l'assemblée générale de l'association Sarcel pour connaître le tarif des repas pour la cantine pour l'année 2019.

Les tarifs pour la cantine et la garderie sont reportés au prochain conseil municipal, le 31 janvier 2019.

Les tarifs pour le cimetière et la location de la salle des fêtes sont inchangés.

11- Délibération de principe pour l'adoption d'une subvention pour la demande de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'équipe enseignante de l'école Pierre Autize concernant le projet « art du cirque ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à ce projet sous la forme d'une subvention dont le montant sera voté au budget 2019.

12- Point voirie.

La commission voirie travaille sur le prévisionnel pour l'année 2019.

13- Point informatique école.

Monsieur Ousmane SISSOKO, 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires présente les nouveaux devis adressés par l'entreprise SBS pour le projet d'aménagement informatique du groupe scolaire :

- Location de cinq postes informatiques fixes (Unité centrale et écran) ;
- Achat de trois vidéo projecteurs interactifs et trois tableaux blancs ;
- Achat d'un vidéoprojecteur et 1 écran de projection ;
- Achat de quatre lots de deux haut-parleurs ;
- Achat de cinq licences Microsoft Office "Open Educ" ;
- Achat d'un serveur NAS de sauvegarde des données.

Ces nouvelles propositions correspondent davantage à la prévision budgétaire de la commission des finances.

Ces devis seront délibérés lors du prochain conseil municipal.

14- Point bibliothèque.

Madame Mireille BICHON présente le bilan de l'année écoulée :

Pour les particuliers :

- 9 bénévoles ;
- Ouverture au public le mercredi après-midi et le samedi matin ;
- Fréquentation : 70 familles (70 adultes et 140 enfants) ;
- Prêts de livres : 1553 livres sur l'année.

Pour les scolaires :

- 4 bénévoles et une employée municipale ;
- Animation : 2 classes tous les mercredis matin ;
- Prêts de livres : 1800 sur l'année.

Un jeudi matin sur deux : accueil des assistantes maternelles.

Le 9 Novembre : présentation du recueil de poésie de Nebel

Le 30 Novembre : vernissage par Monsieur Rouvreau et exposition tout le mois de Décembre.

15- Questions diverses.

Radar pédagogique : ce point sera réétudié au prochain conseil.

11 janvier 2019 : vœux du Maire et du Conseil.

25 Janvier 2019 : inauguration de l'église.

Prochains conseils : 31 Janvier, 7 Mars, 11 Avril, 16 Mai, 20 Juin, 11 Juillet, 5 septembre, 17 Octobre, 14 Novembre, 12 décembre (ces dates sont à titre indicatif).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Christiane BAILLY	Dominique GOURDIEN	Ousmane SISSOKO
Karine GUILLOT	Guy LETANG	Stéphanie GRIMAUULT
Régis VEILLAT	Patrick SAUVAGET	Mireille BICHON
	-----Absent-----	
Jean-Marie VIVIER	Monique JODEAU	Sandrine POMMIER